

## Réinscription

Vous venez de passer votre examen du permis de chasser et vous avez malheureusement échoué.

Afin de vous réinscrire, nous vous demandons d'aller sur le site internet « [permischasser.ofb.fr](http://permischasser.ofb.fr) », ou vous pourrez également régler les frais de réinscription (16 euros) par carte bancaire.

Pour cela : **Bien conserver votre convocation sur laquelle se trouve votre n° de candidat**

### Demande d'inscription à l'examen de délivrance du permis de chasser

1 Informations candidature — 2 Informations du candidat — 3 Contact — 4 Récapitulatif

#### Type d'inscription \*

- Première Inscription  
 Ré-inscription

⚠ Attention ! La réinscription ne concerne que les candidats qui ont déjà transmis un dossier initial et qui ont échoué ou ont déjà été convoqués à un examen.

⚠ En cas de précédente inscription / réinscription antérieure au 1er janvier 2023 veuillez fournir les pièces justificatifs à l'image de ce qui est demandé pour une inscription.

Numéro de Candidat

Date de naissance  
JJ/MM/AAAA

#### Choix de la fédération \*

Fédération

FDC59 - Fédération départementale des chasseurs du Nord

Numéro à 12 chiffres + le tiret + les deux derniers chiffres exemple : 202200180099-04

Une fois votre réinscription finalisée, merci d'envoyer le document **CERFA** (daté et signé), la photocopie de votre **pièce d'identité** et votre **justificatif de paiement** à la **FDC 59** (680 B RUE DE LA GRISE CHEMISE - DREVE NOTRE DAME D'AMOUR - 59230 ST AMAND LES EAUX).

**Rappel** : le certificat médical n'est pas demandé pour la réinscription au permis, puisque celui-ci est valable 1 an.